

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2010

Le Conseil Municipal de CHERISY s'est réuni le Mardi vingt et un décembre 2010 à 20 heures 30 à la Mairie de CHERISY sous la présidence de Monsieur Michel LETHUILLIER, Maire.

Etaient présents : M. LETHUILLIER, M. BOUCHER, MME HAIE, MM LOQUET, ISABEL BROU, GUIRLIN, ROBERT, M. DUPORT, MME KERMARREC, M. MOREAU-PAGANELLI, M. CAPILLERY, MME LEGER, M. DESHAYES, MMES CHOTARD

Etaient absents excusés : MME RANDOUX, MME JETHA (pouvoir à M. LOQUET), M. POTOT (Pouvoir à M. BOUCHER)

Laurence CHOTARD est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I – TRAVAUX

1°/ Travaux de sécurité dans la traversée des Osmeaux

D. 2634
TRAVAUX
SECURITE AUX
OSMEAUX
CHOIX ENTREPRISE

a) Choix de l'entreprise

M. le Maire rappelle l'opération de travaux de sécurité prévus sur la RD 116 en traversée des Osmeaux et donne connaissance du rapport de la commission d'appel d'offres réunie le 17/12/2010.

L'Entreprise STAR ILE DE France a été retenue pour un montant de 128 624,98 € HT (soit 153 835.48 € TTC).

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents afférents à ce dossier. Adopté à l'unanimité.

D. 2634/1
TRAVAUX
SECURITE AUX
OSMEAUX
MAITRISE ŒUVRE

b) Convention de maîtrise d'œuvre

M. le Maire présente un devis d'honoraires de Foncier Experts pour la maîtrise d'œuvre des travaux de sécurité dans la traversée des Osmeaux sur la RD 116, pour un montant H.T. de 9 750 €, soit 11 661,00 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre et approuve ce devis à l'unanimité.

2°/ Travaux d'aménagement de stationnement aux abords des écoles

D. 2634/2
TRAVAUX AMEN.
STATIONNEMENT
ABORDS ECOLES
CHOIX
ENTREPRISE

a) Choix de l'entreprise

M. le Maire rappelle l'opération de travaux d'aménagement d'un parking aux abords de l'école et donne connaissance du rapport de la commission d'appel d'offres réunie le 17/12/2010.

L'Entreprise STAR ILE DE France a été retenue pour un montant de 35 404,11 € HT (soit 42 343,32 € TTC).

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents afférents à ce dossier. Adopté à l'unanimité.

D. 2634/3

TRAVAUX AMEN.

STATIONNEMENT

ABORDS ECOLES

MAITRISE ŒUVRE

b) Convention de maîtrise d'œuvre

M. le Maire présente un devis d'honoraires de Foncier Experts pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement d'un parking aux abords de l'école, pour un montant H.T. de 2 850 €, soit 3 408,60 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre et approuve ce devis à l'unanimité.

II - FINANCES

D. 2635

D.M. N° 3

BUDGET

GENERAL

D. M. N° 3 sur Budget Général

Dans le cadre d'ajustements budgétaires Michel LETHUILLIER, Maire, propose une décision modificative au budget général 2010 (D.M. n° 3)

Le budget reste en équilibre.

Section de fonctionnement		
Dépenses		
66111	Intérêts réglés à l'échéance	+500
668	Autres charges financières	-300
6718	Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion	-200
TOTAL		0

Cette Décision Modificative n° 3 est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30 heures.